



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°243 du 5 mars 2015

SOMMAIRE

	Pages
• Rapport Introductif à la CE du SNTRS-CGT du 26 février 2015	2 - 8
• Appel de la commission exécutive du SNTRS-CGT	9
• Compte rendu du Pré CT CNRS du 18 février 2015	10 - 11

Rapport Introductif à la CE du SNTRS-CGT du 26 février 2015

Par Josiane TACK

Cher-e-s Camarades,

Cette commission exécutive est la première depuis le congrès du mois de janvier, nous avons aujourd'hui parmi nous des camarades dont c'est la première commission exécutive, je tenais avant tout à leurs souhaiter la bienvenue. Je tiens aussi à m'adresser à tous en nous souhaitant collectivement d'unir nos forces militantes pour nous permettre de faire reculer les politiques d'austérité qui sont plus que jamais à l'ordre du jour de notre vie professionnelle mais aussi quotidienne. Ce nouveau mandat doit être marqué par le rapprochement entre le Bureau National et la vie dans les régions et les sections. Pour se faire plusieurs premières mesures sont mises en place dès ce premier semestre:

- la programmation d'une première visite dans toutes les régions, nos camarades Lorena Klein (responsable de l'organisation) et Sophie Toussaint-Leroy (trésorière) sont en train d'organiser ces déplacements.

- Un bureau élargi aux responsables de région aura lieu tous les mois (ou au plus mois et demi), le premier ayant eu lieu la semaine dernière. Ce bureau élargi doit être l'occasion de débattre des points principaux de notre actualité, mais aussi d'avoir un retour de ce qui se passe en région. Il devrait nous permettre à terme de mieux préparer nos commissions exécutives pour les rendre plus opérationnelles et décisionnelles.

- l'implication d'autres camarades que les membres du Bureau National dans l'animation de la CE : par ex. proposer les présidences à des camarades des régions.

- Une visibilité des principales responsabilités des membres du Bureau National, non exhaustive de tous les mandats qui sera présente sur l'intranet.

Dina Bacalexi : international – BRS - Comité National, **François Bonnarel** : Conseil Scientifique, **Alain Bouyssy** : défense du personnel - Hygiène et sécurité, **Lise Caron** : secrétaire adjoint secteur chercheur - collectif confédéral recherche - FERC, **Dominique Gonzalez** : secteur juridique - défense du personnel, **Lorena Klein** : secrétaire à l'organisation, **Jean Kister** : Secrétaire adjoint en charge de l'INSERM - FERC, **Carlos Labat** : CNESER – intersyndicale, **Jean-François Launay** : action sociale, **Gilles Mercier** : BRS – communication - secteur chercheur, **Jacques Millet** : inter-pro, **Grégoire Nadin** : Coordination des sections et actions sur Paris et la région parisienne, **Daniel Steinmetz** : Formation – UGFF - intersyndicale , **Josiane Tack** : secrétaire générale, **Sophie Toussaint-Leroy** : Trésorière - coordinatrice CAP.

A ces premières mesures nous allons proposer :

- de nouvelles listes de diffusion telles que la défense personnelle par exemple (afin de mieux armer chacun de nous dans cette activité chronophage, permettre aux membres du Bureau National qui ont une réelle expérience sur ce sujet de transmettre leur pratique de la défense individuelle).

- de partir sur un nouveau plan de formation proposé en région en priorité aux nouveaux syndiqués et plus généralement à tous ceux qui en feraient la demande syndiqués ou non.

L'objectif étant la reconquête du champ syndical sur le terrain, faire de nouvelles adhésions et former de nouveaux camarades à un syndicalisme revendicatif et de luttes.

En effet, la situation revendicative à laquelle nous sommes confrontés, reste caractérisée par la généralisation et l'accentuation des politiques d'austérité. Nous devons nous engager dans un véritable bras de fer pour mettre fin à ces politiques d'austérité et imposer, au moyen de processus de mobilisations du plus haut niveau possible, la prise en compte de propositions et de revendications alternatives.

Il n'aura échappé à personne que la Banque Centrale Européenne est engagée dans un coup de force contre le peuple et le nouveau gouvernement grecs. Rappelons ici que les banques grecques pouvaient se refinancer à

0,05 % auprès de la Banque Centrale Européenne en plaçant en garantie des titres de l'Etat grec. Ce financement constitue l'élément de chantage aujourd'hui de la Banque Centrale Européenne, qui met en balance un véritable étranglement financier et budgétaire du peuple et du nouveau gouvernement grecs contre l'acceptation des politiques d'austérité déjà en vigueur.

Le compromis est le suivant : Athènes n'a pas obtenu le prêt relais qui devait remplacer le plan actuel de remboursement de la dette assortie à des réformes drastiques. Elle s'est donc engagée à honorer toute sa dette. De son côté, la troïka a accepté que le gouvernement d'Alexis Tsipras modifie la liste des réformes à accomplir, à condition que ces dernières préservent l'équilibre des finances publiques. Les tractations ont amené le gouvernement grec à présenter la liste des réformes auxquelles il s'engage en contrepartie de l'aide financière renouvelée pour quatre mois ! Le détail des mesures présentées par la Grèce pour prolonger le plan d'aide européen devra être détaillé dans les deux mois qui viennent les grandes lignes étant "lutter contre l'évasion fiscale et la corruption, restructurer le secteur public et réduire la bureaucratie"... Pour l'Eurogroupe, c'est seulement la première étape d'un long processus qui devra concilier réformes immédiates et réformes de fond. Nous ne nous tromperons pas sur les objectifs poursuivis par la Banque Centrale Européenne, le Fonds monétaire international et la Commission Européenne, il s'agit bien de mettre au pas la démocratie, faire capituler un peuple qui conteste les politiques d'austérité, amener le nouveau gouvernement grec à renier ses engagements consistant notamment à mettre en œuvre un plan d'urgence de l'ordre de 12 milliards d'euros pour répondre à l'urgence sociale.

Comme dans d'autres pays membres de l'Union Européenne, la situation française montre aussi l'urgence de rompre avec les politiques d'austérité.

C'est pourquoi nous sommes engagés dans une démarche syndicale visant à mettre fin au pacte dit de responsabilité de Messieurs Hollande et Gattaz.

Un pacte qui se soldera par de nouveaux cadeaux ; exonérations et allègements des cotisations sociales, exonérations et allègements d'impôts, crédits d'impôts : au patronat, aux actionnaires, aux marchés financiers et plus largement au Capital.

Un pacte qui se soldera par une diminution conséquente de la dépense publique, de l'ordre de 50 milliards d'euros d'ici 2017, au détriment du financement de toute l'action publique, celle de l'Etat et de ses opérateurs, celle des collectivités territoriales, celle de la Sécurité Sociale.

C'est à une véritable entreprise de démolition des politiques publiques, des services publics et de l'emploi public à laquelle le Gouvernement procède.

Les parlementaires sont saisis de la loi mettant en place une nouvelle organisation territoriale de la République. Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que les travaux portant plus particulièrement sur la nouvelle séquence de la réforme de l'Etat et de ses opérateurs sont achevés.

Rappelons ici qu'une nouvelle revue des missions a été engagée. Elle a essentiellement pour objectif d'identifier les missions devant être abandonnées, les missions devant faire l'objet de transferts, les missions devant faire l'objet de nouvelles conditions de mises en œuvre. Les ministères ont rendu leur copie sur ces questions.

Par ailleurs, les consultations initiées dans les territoires, avec des « bénéficiaires » du service public (usagers, entreprises, associations), des membres de l'encadrement, des agents de l'Etat et de ses opérateurs, sont aussi achevées.

Rappelons ici que 23 thématiques auront été discutées dans le cadre de ces consultations dont les questions de l'Etat expert, de l'Etat garant des sécurités, l'Etat garant de la cohésion économique et sociale, les leviers du partenariat.

Malgré les demandes réitérées des organisations syndicales et plus particulièrement de la CGT, force est de constater que le Gouvernement avance à marche forcée et en nous contournant.

L'UGFF-CGT communiquera dans les jours à venir, les restitutions des consultations locales qui viennent d'être portées à la connaissance de comités régionaux de la CGT, des membres du comité technique central des Directions départementales Interministérielles, de la Confédération.

Lors du Conseil National des Services Publics (CNSP) en date du 11 février 2015, présidée par Marylise Lebranchu, dans le cadre de la mise en place de la loi Notre (nouvelle organisation territoriale de la République) a été acté entre autre :

- Un groupe de travail du Conseil National des Services Publics (CNSP) sera très prochainement réuni pour examiner la question du service public de proximité...Un rapport devrait être rendu d'ici fin 2015.

- La réforme de l'Etat devrait faire l'objet d'une présentation au CNSP en mars 2015. D'ici là, il est demandé aux ministères de faire des propositions sur la répartition et la localisation des services.
- La fusion des CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional), du fait de la création de 13 nouvelles régions, est à l'ordre du jour.

Ces quelques propos montrent à quel point les réformes initiées et envisagées par le Gouvernement au sujet des politiques publiques et des services publics, sont pour le moins extrêmement préoccupantes.

Dans le même temps d'innombrables sujets de contentieux lourds demeurent qu'il s'agisse de l'évolution de l'emploi public, de l'évolution des rémunérations et plus largement des conditions de vie au et hors du travail...

Les rémunérations sont sur la sellette avec le RIFSEEP : nouveau Régime Indemnitaire de la Fonction Publique qui a été créé par un décret du 20 mai 2014 et viendra remplacer la PPRS en 2017. La PPRS avait été négociée en 1957 comme un complément salarial lié au seul grade de la personne. Le RIFSEEP est une prime qui dépend de la fonction, du lieu de travail et de l'appréciation de la hiérarchie, je n'irais pas plus loin sur ce sujet car Daniel Steinmetz vous présentera plus en détail le RIFSEEP cet après-midi.

Un projet d'accord cadre sur la qualité de vie au travail dans la fonction publique était en cours de négociation entre les organisations syndicales et la fonction publique. Il vient d'être rejeté la semaine dernière avec le vote contre de la CGT, qui était déterminant. Un vote de rejet de l'UGFF a été acté lors de sa dernière commission exécutive, jeudi 19 février. Jean-Marc Canon a présenté ce vote en expliquant que « Ce n'est pas cet accord qui allait fondamentalement changer les vies des fonctionnaires. Il faut une vraie rupture avec la politique du gouvernement qui se matérialise par des suppressions massives d'emplois. »

En effet, c'est à un véritable changement de société que le Gouvernement travaille...

Loin de moi l'idée de faire le point sur toutes les réformes initiées et envisagées, mais il me paraît important de souligner que ce changement de société trouve son incarnation dans le projet de loi Macron.

La loi Macron c'est la sécurisation du patronat et l'insécurité sociale pour le monde du travail.

La loi Macron, c'est une loi libérale de plus pour davantage d'austérité.

Une loi qui renforce l'exploitation des salariés.

Une loi qui s'attaque aux services publics.

Une loi qui méprise la souveraineté populaire et le Parlement à l'image du passage en force décidé mardi 17 février par le Gouvernement.

Après avoir choisi d'inscrire dans ce projet de loi les propositions du Medef, après avoir piétiné les organisations syndicales qui n'auront même pas été concertées, le Gouvernement dégaîne le 49-3 et fait le choix d'un passage en force en contournant la représentation nationale.

Il nous faut amplifier la mobilisation pour contraindre le Gouvernement à retirer ce projet de loi.

Est-il nécessaire de rappeler ici, que la loi Macron a été demandée par l'Eurogroupe en échange du renoncement temporaire de la baisse du déficit français en dessous de 3 % du PIB. Dans le même temps l'Italie soumise aux mêmes injonctions a revu le code du travail Italien... Mais cette contrepartie pour la France, n'aura pas duré longtemps, la loi Macron, n'étant même pas définitivement votée, l'Europe par la voie de Pierre Moscovici réclame plus de libéralisation de l'économie française. L'avertissement de la part du précédent ministre des Finances français ne manque pas de sel. Pierre Moscovici, commissaire européen aux Affaires économiques, n'a pas exclu lundi dernier des sanctions contre la France si celle-ci ne parvenait pas à réduire suffisamment ses déficits, à quatre jours du verdict de Bruxelles sur les finances publiques françaises. Pierre Moscovici déclare qu'« Il est indispensable que le déficit se réduise à un rythme prévu par les règles européennes, c'est-à-dire de 0,5 point de PIB » par an, en référence au déficit dit « structurel » c'est-à-dire relevant de la seule volonté politique sans éléments conjoncturels extérieurs. Sur ce point, a-t-il estimé, le gouvernement français a « bien avancé », mais, a-t-il insisté, « il ne peut pas y avoir de dérogation aux règles ». Bruxelles a tranché. Ce sera 2017, en pleine année électorale française. Mercredi 25 février, la Commission Européenne a seulement accordé un délai de deux ans à la France pour ramener son déficit public sous la barre des 3 % de Produit intérieur brut. Ce répit de deux ans sera assorti de nouvelles mesures de libéralisation de l'économie et de déréglementation du droit du travail en France.

Quelques semaines après l'échec des négociations sur le dialogue social entre syndicats et patronat, les partenaires sociaux se retrouvent à Maignon sous l'égide de Manuel Valls et de François Rebsamen. Le premier ministre dévoile, mercredi 25 février, les premières options pour cette réforme "essentielle", censée lever les

verrons à la création d'emplois par les entreprises. Manuel Valls fixe "cinq grands principes" pour le prochain projet de loi.

- Rationaliser les informations-consultations et les négociations : il faut regrouper et rationaliser les obligations d'information et de consultation des représentants du personnel, ainsi que les obligations de négociation" dans les entreprises,

- adapter la représentation du personnel à la taille des entreprises : adapter les règles de la représentation des salariés au nombre de salariés de l'entreprise. Pour les PME, il propose d'élargir la Délégation Unique du Personnel (DUP) aux entreprises jusqu'à 300 salariés, contre 200 actuellement. De plus, il faut "élargir [le] champ de compétence [de la DUP] en y incluant désormais le CHSCT, tout en conservant intégralement ses missions et ses prérogatives". Dans les entreprises de plus grandes tailles, Manuel Valls propose "qu'il soit possible de mettre en place dans les entreprises où les partenaires le souhaitent, par voie d'accord collectif, un regroupement d'instances représentatives du personnel, voire une instance unique".

- mettre en place une représentation pour les salariés des TPE,

- valoriser et sécuriser les parcours des représentants des salariés,

- aboutir à une meilleure parité femmes-hommes parmi les représentants du personnel.

Pour faire passer la pilule deux premiers principes qui sont des attaques en règle du droit syndical, le gouvernement propose trois autres mesures semblent plus favorables.

"Un projet de loi sera présenté en Conseil des ministres fin mars-début avril. Il sera débattu au Parlement pour être définitivement adopté cet été", déclare Manuel Valls.

Cher-e-s Camarades,

Face à de telles évolutions, il nous faut travailler à l'élaboration et la mise en débats de propositions et de revendications alternatives.

Ainsi, des journées d'Etudes communes organisées par l'UGFF-CGT et la Fédération Des Services Publics (FDSP), les 10 et 11 mars 2015, au sujet de la réforme territoriale, de la réforme des collectivités territoriales, de la réforme de l'Etat, seront un moment privilégié pour prendre le temps de la réflexion et du débat. Les inscriptions à cette initiative sont ouvertes, nous devons inciter les camarades à y participer.

Il nous faut aussi construire des processus de mobilisations du plus haut niveau possible et dans des cadres unitaires les plus larges possibles, dans le champ syndical.

Quelques mots sur les constructions en cours des processus de mobilisations dans la fonction publique:

1 : S'agissant de la Fonction Publique, une rencontre unitaire des organisations syndicales a été initiée le 9 février dernier. Quatre organisations syndicales ont participé à cette rencontre : CGT, FAFP, FSU, Solidaires.

2 : Décisions prises :

- Accord pour construire un processus de mobilisation tout en prenant le temps de le faire.

- Première initiative : rédaction et publication d'une tribune unitaire qui sera publiée dans un organe de presse sur la question des rémunérations, cette tribune unitaire sera proposée à toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique.

- Outre le contentieux sur la question des rémunérations, les organisations syndicales ont identifié d'autres enjeux revendicatifs majeurs nécessitant une mobilisation des personnels : l'emploi, la réforme territoriale, la réforme des collectivités, la nouvelle séquence de la réforme de l'Etat, l'évolution de la protection sociale...mais aussi les contenus de la loi Macron...

Sur proposition de la CGT, il a été convenu de mettre en œuvre pour la fonction publique d'une déclinaison du processus interprofessionnel d'action. Une prochaine rencontre unitaire va avoir lieu, à laquelle toutes les organisations syndicales, seront conviées.

- Enfin, les organisations syndicales ont convenu de créer les conditions d'une mobilisation du plus haut niveau possible à Guéret les 13 et 14 juin prochains.

Rappelons toutefois ici :

- Que cette initiative est organisée par la Convergence des services publics.

- Qu'elle prendra la forme suivante : le 13 juin : manifestation de portée nationale pour la défense, la reconquête, le développement des services publics : le 14 juin : lancement d'assises pour l'adoption d'un manifeste des services publics du 21ème siècle.
- Au moment où nous sommes, la CGT (au sens de la Confédération), la FSU, Solidaires et la FAFP s'inscrivent dans cette initiative. Au niveau Fonction Publique, les organisations ont décidé de procéder à l'écriture d'un texte d'appel unitaire à cette mobilisation. Il est d'ores et déjà proposé aux autres organisations syndicales de la fonction publique de s'inscrire dans ce processus d'actions.

Qu'en est-il de l'action nationale interprofessionnelle ?

- Action interprofessionnelle – CGT, FO, Solidaires – 9 avril 2015 – grève et manifestations
- FSU prendra sa décision le 2 mars prochain.
- Objet de la mobilisation : politique d'austérité, loi Macron, les enjeux revendicatifs liés aux politiques publiques, aux services publics, à l'emploi, aux rémunérations.

Pour ce qui est de notre champ professionnel de l'ESR, il serait bon de centrer notre action en partant du terrain, de nos problèmes spécifiques, je vais y revenir plus loin dans mon exposé.

3 : forme de la mobilisation appelée par l'UGFF-CGT : grève de 24 heures et participation aux manifestations qui seront organisées. (Pour l'instant, FO n'est pas favorable à l'organisation d'une manifestation nationale).

4 : S'agissant des actions prévues durant le mois de mars 2015 pour la fonction publique, nous pouvons noter :

La journée internationale des droits et des luttes des femmes aura lieu le 8 mars. Le 5 mars une rencontre nationale est organisée par la CGT et intitulée : « L'égalité entre les femmes et les hommes : plus que jamais d'actualité pour la CGT ! ».

Une mobilisation unitaire des organisations syndicales de retraités est également prévue le 17 mars.

Ce que je viens de décrire pour l'ensemble de la Fonction Publique d'État et au-delà les trois versants de la Fonction Publique ne peut être structuré qu'au travers d'une organisation forte et représentative de toute la fonction publique d'État. La place de l'UGFF-CGT dans la structuration des luttes sur le champ de la Fonction Publique d'État, est centrale et incontournable dans ces temps d'attaques contre notre statut et nos fonctions. Cet après-midi nous aurons une présentation de Jean-Marc Canon sur l'outil dont nous voulons disposer dans notre organisation et négociation avec l'état. Le 2 avril prochain l'UGFF-CGT organise un bilan d'étape sur l'outil : occasion de débattre de manière ouverte de la question de l'évolution de l'Outil, il s'agit d'une étape consultative. Suite aux échanges avec les différentes organisations une note de synthèse sera envoyée le 24 Mars.

Une conférence nationale aura lieu le 9 Juin, elle devra valider les repères revendicatifs de l'UGFF-CGT. Les fiches des repaires revendicatifs, amendées par la CE de l'UGFF-CGT, devraient parvenir aux différents syndicats après le 12 Mars. Nous aurons à débattre de ce sujet lors d'une prochaine commission exécutive de notre syndicat.

Nous devons construire un processus d'action du plus haut niveau possible du mois de mars au mois de juin.

Comment le construire dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche ?

Il nous faut partir des préoccupations qui remontent du terrain.

Je voudrais tout d'abord parler des mobilisations qui ont lieu en ce moment sur la région parisienne et de deux autres régions.

La première à Orsay : Trois assemblées générales enseignants-chercheurs et étudiants réunis ont eu lieu sur ce campus. La première avec 250 personnes. La seconde, la semaine dernière, avec 400-450 personnes et lundi, 150 personnes.

Les revendications tournent toutes autour des conséquences de l'austérité pour l'Université (suppressions de postes, amphithéâtres mal chauffés, suppression des ATER). Le mouvement est parti de l'UFR sciences biologie. Les collègues mobilisés demandent une rallonge budgétaire de 5,8 millions d'euros pour Paris XI. Ils font circuler une pétition qui devrait être portée au ministère le 5 mars en appelant à un rassemblement.

La volonté d'élargir le mouvement à d'autres universités est clairement affichée. Lundi, des délégués de Nanterre étaient présents et il a été lu un message de CDD en grève à Lyon. Le mouvement qui se met en place a l'air important.

À Paris 8 : Depuis deux semaines, le personnel de catégorie C est en grève pour réclamer des augmentations de salaire et des possibilités d'évolution de carrière. La présidence de l'université a décidé de mettre en place le nouveau régime de primes : le RIFSEEP.

Une grève de CDD a lieu à Lyon, un autre mouvement est en cours sur Rennes.

Ces informations ont vocation à être complétées par des camarades de la commission exécutive.

Il est question pour moi, de montrer ici l'état des mobilisations sur le terrain et quelles en sont les motivations.

Pour le 5 mars, le rassemblement peut s'avérer important. Nous avons déposé hier un préavis de grève couvrant l'ensemble de la région parisienne pour tous les organismes du SNTRS-CGT. Ce préavis a pour vocation de couvrir l'ensemble des camarades des EPST qui voudraient se rendre à ce rassemblement. Nous avons décidé en intersyndicale de l'ESR mardi dernier, d'écrire un cours appel pour soutenir l'action du 5 Mars, si nous arrivons rapidement à un texte commun cet appel partira vendredi, sinon le SNTRS-CGT fera sa propre communication au plus tard en début de semaine prochaine.

Dans ce contexte, se discute en ce moment au niveau des différentes insistances du CNRS, le contrat d'objectifs entre l'Etat et le CNRS.

Ces dernières années, le pilotage de la recherche a été organisé en court-circuitant les prérogatives des organismes de recherche. Les crédits destinés aux laboratoires ont été transférés vers l'ANR. L'AERES, devenue HCERES, a privé les organismes de leur mission d'évaluation. Les Alliances ont placé sous tutelle du ministère la programmation nationale de la recherche. Les financements des laboratoires sont devenus dépendants des orientations définies par les politiques, tant au niveau européen (H2020) qu'au niveau national (stratégie nationale de la recherche) et enfin au niveau des collectivités territoriales. Mais les politiques n'en ont jamais assez. Ils s'attaquent maintenant à de nouveaux objectifs politiques à savoir l'innovation et le transfert, les chercheurs et les personnels ingénieurs et techniciens doivent se retrouver au service de ces nouveaux objectifs.

Le contrat d'objectifs reconnaît la baisse des effectifs statutaires de ces dernières années et il confirme sa poursuite. Le financement des laboratoires sur subvention d'État doit continuer à baisser, les financements sur projets constituent le seul salut pour la survie des laboratoires L'amélioration des carrières des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens n'est pas traitée, ni même les moyens alloués à l'établissement pour atteindre les objectifs fixés par le contrat d'objectifs.

Le contrat d'objectif est la déclinaison au CNRS, des politiques mises en œuvre tant au niveau de la fonction publique avec la MAP, qu'au niveau de l'ESR avec l'application de la loi Fioraso, mise en place des COMUE, politique de site, avec la déclinaison des IDEX, des ISITES... et affirmation du retrait du CNRS dans tous domaines scientifiques où il ne veut plus mettre de financement et de personnels, sous prétexte de se concentrer sur l'excellence.

L'orientation très forte de ce document sur les aspects transferts et innovation au détriment de la recherche fondamentale, nous amène à nous poser de sérieuses questions quant au devenir de la recherche et des missions de ses agents (chercheurs, Ingénieurs et Techniciens).

Il faut mettre en parallèle « le modèle économique » de l'IRSTEA présenté par sa Direction le 27 Janvier 2015. D'après un calcul validé par la direction en vue de l'équilibre des comptes chaque chercheur/ingénieur devra rapporter 43 k€/an (hors recettes couvrant des charges de CDD, mission, équipement ...). Faut-il rappeler que l'IRSTEA est un organisme de recherche public, un EPST comme le CNRS avec des objectifs de Recherche publique.

Nous sommes bien entrés dans cette logique pour le contrat d'objectifs du CNRS. La recherche publique doit « ramener » les budgets lui permettant de compenser la régression de la participation de l'Etat en matière de dotation publique remettant ainsi en cause une partie des missions, à savoir la recherche fondamentale faite dans un cadre de service public. L'emploi est, à travers cette logique, lourdement impacté, la mission des agents et leurs conditions de travail sont profondément remises en cause. Ce contrat d'objectifs n'a aucune ambition scientifique, son principal objectif, c'est d'organiser le désengagement de l'Etat envers ses agents.

Nous devons nous emparer de ce contrat d'objectifs et faire monter la mobilisation pour le 26 Mars, jour du vote au Conseil d'Administration du CNRS. Certes j'entends d'ici les critiques, ce plan ne concerne que le CNRS, on ne pourra pas mobiliser sur ce seul sujet. En fait, il n'en est rien, ce contrat est la déclinaison pour le CNRS, de la politique mise en œuvre dans la fonction publique, restriction budgétaire en moyen et personnel et mise en œuvre des lois qui sévissent dans tout l'ESR. Le maître mot étant application de la politique d'austérité à notre communauté.

Nous avons fait des premières communications sur ce sujet, nous avons écrit des premières analyses qui sont sur notre site à votre disposition. Analyses sur des thèmes différents abordés dans le contrat d'objectifs. Nous allons la semaine prochaine communiquer sous forme d'En Bref. Gilles Mercier a préparé un power point, dont vous avez la version papier et que je vais vous présenter dans les grandes lignes, l'idée étant d'avoir un support à améliorer collectivement pour que vous vous l'appropriiez et l'utilisiez pour expliquer en quoi consiste ce contrat, pour amener le personnel à se mobiliser contre.

Nous devons nous projeter dans une mobilisation qui monte en puissance avec dans le paysage trois dates, le 5 mars pour les camarades de la région parisienne, puis la préparation du 26 Mars qui doit pouvoir connaître un prolongement le 9 Avril avec l'action interprofessionnelle.

Je finirais rapidement en évoquant trois derniers points qui seront repris plus tard dans la journée.

Le premier concernant le non remboursement par le CNRS des frais de transport et d'hébergement de tous les suppléants de toutes les instances du CNRS, et la montée de la mobilisation de nos camarades élu(e)s en CAP , qui s'appêtent à boycotter les premières CAP. Sophie Toussaint-Leroy reviendra sur ce sujet pour vous l'exposer plus en détail.

Nous aborderons aussi aujourd'hui deux autres points importants Daniel Steinmetz est absent ce matin car il nous représente au MESR pour discuter de la répartition des droits syndicaux, il nous fera un point sur ce sujet à son retour, sachez dès à présent que la situation est très très tendue pour nous, et enfin je lui laisserais vous présenter une journée en préparation sur le thème du Crédit d'Impôt Recherche qui est en cours de préparation pour le 27 Mars.

Cet exposé a été un peu long, mais l'actualité est très chargée, il me semblait important de faire un état des lieux détaillés de la situation.

Appel de la commission exécutive du SNTRS-CGT

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT, réunie le 26 février 2015, appelle l'ensemble des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur à la mobilisation contre l'austérité qui pèse sur les salaires des personnels et les budgets des établissements, la baisse de l'emploi titulaire et les restructurations dans les organismes de recherche et les universités.

Elle soutient les mobilisations dans les universités. Elle s'associe à la journée de mobilisation le 5 mars initiée par des personnels et étudiants à Paris Sud et des personnels de catégories C à Paris 8 en grève.

Elle condamne le passage en force de la loi Macron et le contenu de celle-ci, ainsi que les annonces de M. Valls, qui entend reprendre dans le projet de la loi sur le dialogue social les propositions du Medef, que les organisations syndicales ont unanimement refusées.

Elle appelle les personnels à :

- se mobiliser massivement le 26 mars 2015 lors du Conseil d'administration du CNRS, où sera soumis au vote le Contrat d'Objectifs du CNRS, qui valide la baisse des postes, l'intégration progressive de l'organisme dans les universités et une recherche tournée presque exclusivement vers le transfert industriel,
- faire de la journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle du 9 avril 2015, appelée pour l'instant par la CGT, FO et Solidaires, une grande journée de convergence pour faire entendre les revendications de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Compte rendu du Pré CT CNRS du 18 février 2015

Pour la Direction du CNRS : Christophe Coudroy DRH, Isabelle Longin adjointe DRH, Jean-Noël Verpeaux.

Pour le SNTRS-CGT : Josiane Tack, Lise Caron, Patrice morales, Daniel Steinmetz

Points divers inscrits à l'ordre du jour : Inist, sujétions et astreintes, élections CNESER, situation des représentants CNRS dans les CHSCT des universités, désignation des représentants du personnel siégeant en commission de réforme.

Les amendements du SNIRS et Conseil Scientifique du CNRS sont donnés en début de séance.

Dans un premier tour de table : toutes les OS affirment leur opposition au Contrat d'Objectifs, sauf le SNIRS qui a fait des amendements et qui réserve sa réponse en fonction des amendements qui seront ou non retenus.

La Direction présente en séance une version un peu modifiée du Contrat d'Objectifs qui reprend quelques-uns des points discutés au premier CT et au CA du CNRS.

La discussion porte sur les amendements présentés par le CS et suite aux discussions en CT et au CA. Le SNTRS-CGT propose deux amendements :

- La suppression de tous les indicateurs
- L'engagement de l'Etat à garantir un haut niveau de financement récurrent aux laboratoires.

Coudroy rappelle que les amendements qui seront retenus doivent avoir l'approbation du CNRS et du Ministère.

Un balayage des amendements du SNIRS et du Conseil Scientifique est fait, tellement rapidement, qu'il est impossible de suivre.

Discussion sur la charte des CDD

Le texte est peu différent de celui existant déjà. Le SNTRS-CGT propose :

- un amendement sur les droits à publication : « Le CNRS s'engage au respect des droits de propriété intellectuelle des CDD pour toute publication ou brevet déposé y compris après le départ du contractuel. »
- le rappel dans le texte de la référence au décret 86-83 sur les **dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat**

Discussion sur la circulaire relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS

Le texte proposé est peu différent de celui qui a été présenté en réunion DRH-OS. En dehors de rappels réglementaire la circulaire met en place des salaires de recrutement des CDD qui dépendent de leur expérience professionnelle et un mode de réévaluation de ces salaires tous les 3 ans. La discussion porte pour grande partie sur le mode de réévaluation, sur la grille de rémunération, sur les distorsions de traitement entre l'expérience acquise par les chercheurs et IT, en effet l'expérience acquise pour les CDD chercheurs est retenue telle quelle, pour les IT c'est seulement la moitié.

La réévaluation triennale des salaires est fonction de l'évaluation du Comité National pour les chercheurs et du Directeur d'Unité pour les IT. Mais c'est le Directeur d'Unité pour les 2 catégories qui in fine propose le montant de la réévaluation (qui peut donc être inférieur aux seuils de la circulaire). Quel recours possible si c'est refusé ? Le SNTRS-CGT réaffirme que les contractuels et fonctionnaires doivent avoir les mêmes droits de recours.

Pour les CDI, le taux de réévaluation est proche du taux moyen de progression de carrière des titulaires de même niveau de qualification. Par contre pour les CCD (0,8% et 0,3%), ce taux est nettement inférieur, jusqu'à devenir ridicule pour les personnels de techniciens et adjoints. La Direction évoque pour cela que des taux plus faibles inciteront les CDD à présenter des concours au lieu de se complaire dans leur statut de CDD. En plus, il ne s'appliquera que pour les CDD ayant bénéficié de 3 ans de contrat en continu.

Sur ces deux points, le SNTRS-CGT propose comme amendement d'adopter pour les CDD les même taux que pour les CDI.

La Direction affirme que si elle a la main sur la réévaluation des contractuels sur subvention d'Etat, elle ne l'a pas sur les contractuels sur ressources propres : ce sera donc bien aux DU de décider en fonction des ressources

dont ils disposent.

Pour ce qui concerne la mobilité des CDI, le SNTRS-CGT demande à ce que leur droit à la mobilité soit identique à celui des fonctionnaires : c'est à dire pouvoir postuler sur les postes affichés y compris s'ils sont 1 niveau en dessus ou en dessous du leur. Réponse négative de la Direction pour des raisons pseudo légales (mais incompréhensibles).

PEDR (Prime d'Encadrement d'études Doctorales et de Recherche)

Présentation par C. Coudroy DRH : Profitant de la transformation de la PES (Prime d'Excellence Scientifique) en PEDR (prime d'encadrement d'études doctorales et de recherche), le Président Fuchs met en place une orientation pour favoriser les jeunes chercheurs. Il propose d'affecter la moitié de la somme rendue disponible par la sortie annuelle des actuels bénéficiaires de la PES, soit 2,4 millions d'euros, aux jeunes chercheurs recrutés en CR2 ou CR1. 1,2 millions d'euros seront distribués dans le cadre de la campagne classique et 1,2 millions pourraient donc être distribués aux environ 300 recrutés en 2015. Progressivement cette mesure pourrait donc bénéficier aux jeunes recrutés pendant leurs quatre premières années de carrière.

Cependant Coudroy affirme que cela se fera dans le cadre de la PEDR, c'est à dire que les recrutés devront faire acte de candidature, la section se chargeant de rendre un rapport d'évaluation dans le prolongement de l'appréciation portée sur le recrutement.

Les syndicats demandent si les candidats recrutés devront remplir un engagement de faire les 72 heures d'enseignement prévues par le décret. Réponse affirmative du DRH.

Pour le SNTRS-CGT cet orientation vers les jeunes recrutés serait acceptable si il ne s'agissait que d'un transfert budgétaire et non pas d'une orientation dans le cadre de la PEDR : c'est à dire qu'il faudrait transférer la somme de 1,2 millions sur une prime de recherche pour les jeunes chercheurs sans obligation d'enseignement.

Cette position est également celle de plusieurs autres organisations syndicales.

Points divers :

Inist : la Direction reviendra vers nous rapidement.

Sujétions et astreintes : nous décrivons le problème du laboratoire MIO à Marseille. Nous donnons le courrier envoyé par les agents du MIO à leur délégation régionale, signalant que l'enveloppe pour les sujétions prévues pour leur laboratoire en 2015, ne couvrirait pas l'ensemble des missions prévues. La Direction affirme examiner le dossier et revenir vers nous.

Désignation des représentants du personnel siégeant en commission de réforme : l'ensemble des organisations syndicales expliquent leur désaccord avec le courrier envoyé aux élus en CAP de désigner parmi eux, sans pouvoir se voir au préalable, les représentants du personnel siégeant en commission de réforme. Nous expliquons par ailleurs que tous les élus en CAP, titulaires et suppléants, ont reçu une convocation, pour suivre une session de sensibilisation au handicap organisée en amont des premières réunions des CAP. Cette journée pourrait être utilisée, pour permettre aux élus de désigner en leur sein ceux qui les représenteront dans les commissions de réforme.

Situation des représentants CNRS dans les CHSCT des universités : Problème déjà évoqué par Sud, qui concerne principalement Banyuls qui est associé à une université parisienne. La question étant comment les représentants CNRS dans les CHSCT des universités sont couverts par leur employeur (à savoir le CNRS) dans le cadre de leur mission d'élus en CHSCT universitaire ? L'administration dit se saisir de cette question...

Elections CNESER : recouvrement du calendrier entre les élections au CNESER et les élections au CAES du CNRS, l'administration dit réfléchir à un déplacement des dates d'élection pour le CAES, affaire à suivre.